

Les religieux de Saint-André-au-Bois

Quelques ouvrages ou articles importants ont attiré l'attention, ces dernières années, sur un secteur encore peu prospecté en histoire religieuse : celui des vocations. On a étudié ces dernières, historiquement, dans le cadre de diocèses, de régions, ou d'ordres religieux ¹⁾.

Bien plus modestement, à propos de la seule abbaye de Saint-André-au-Bois ²⁾, nous voudrions présenter quelques indications générales sur les religieux de cette maison. En effet, la liste des religieux qui ont fait profession à Saint-André, est un document absolument unique dans l'histoire des abbayes prémontrées de France, et vaut la peine d'être étudiée de près.

Cette liste, nous la connaissons grâce aux Chroniques de Saint-André. En effet, dans cette maison, il y avait toujours eu des religieux pour s'occuper de l'histoire de l'abbaye. Outre un p. Sallé, auteur au 17^e

¹⁾ Citons en particulier :

JOIN-LAMBERT (Le p.), O.P., *La pratique religieuse dans le diocèse de Rouen, de 1707 à 1789*, dans *Annales de Normandie*, t. 5, 1955, pp. 35-49; PEROUAS (Le p.), montfortain, *Le nombre des vocations est-il un critère valable en sociologie historique religieuse aux 17^e et 18^e siècles*, dans *Actes du 87^e congrès des Sociétés savantes, Poitiers, 1962*, section Histoire moderne et contemporaine, pp. 35-40; BERTHELOT DU CHESNAY (Le p.C.), eudiste, *Le clergé diocésain français au 18^e siècle et les registres des insinuations ecclésiastiques*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 10, 1963, pp. 241-269; JULIA (D.), *Le clergé paroissial du diocèse de Reims à la fin du 18^e siècle*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 13, 1966, pp. 195-216; JULIA (D.), *Le clergé paroissial du diocèse de Reims à la fin du 18^e siècle*, dans *Etudes ardennaises*, n° 49, avril-juin 1967, pp. 19-35. (Article différent du précédent, malgré la similitude des titres.); PLONGERON (Abbé B.), *Les réguliers de Paris devant le serment constitutionnel...*, Paris, 1964, pp. 68-76.

Nous avons donné ici-même de brèves indications sur ce sujet. Cf. notre *Note sur les derniers religieux de Lieu-Restauré*, dans *Analecta praemonstratensia*, t. 41, 1965, pp. 345-346, nos *Prémontrés ordonnés à Paris dans la seconde moitié du 18^e siècle*, *ibid.*, t. 43, 1967, pp. 317-323, et notre *Note sur les Prémontrés ordonnés à Reims de 1763 à 1781*, *ibid.*, t. 44, 1968, pp. 319-321.

²⁾ Abbaye située sur le territoire de l'actuelle commune de Gouy-Saint-André, Pas-de-Calais. Cf. N. BACKMUND, *Monasticon praem.*, t. 2, pp. 562-564.

siècle de divers ouvrages d'histoire concernant le passé de Saint-André³), trois abbés, Nicolas Ledé (1636-1680), Antoine Boubert (1731-1736) et Ignace Crépin (1750-1777), rédigèrent des Annales ou des Chroniques⁴). Le p. Boubert, moins prolixe que le p. Ledé, reprit les Annales de celui-ci, mais en élagua toutes les digressions. Son but, comme il le déclara, était de : « rapporter icy précisément ce qui regarde les affaires domestiques, ce qui est bon qu'un abbé scache, un procureur, ou quelque religieux prudent ou zélé pour le bien de sa maison. C'est pour eux seuls que j'aÿ travaillé... »⁵). Procureur de Saint-André depuis 1702, il mena les Chroniques jusque vers 1735, date à laquelle il pria son successeur à la procure, I. Crépin, de continuer cet ouvrage, « n'étant plus lui-même presque en état d'écrire à cause de ses infirmités »⁶). Le p. Crépin, non seulement continua l'œuvre qui lui était confiée, mais aussi prit la peine de recopier les Chroniques du prélat Boubert. Il plaça l'original aux archives de l'abbaye, et garda la copie qu'il avait faite pour s'en servir dans les besoins journaliers. Devenu abbé, il continua de tenir la Chronique, en double jusqu'en 1760 seulement, en original jusqu'en 1770⁷).

³) Sur les œuvres du p. Sallé, dont aucune ne figure au catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale à Paris, on consultera : GOOVAERTS (Le p. L.), *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré...*, t. 2, pp. 132-134.

⁴) Il semble ne plus rester de ces écrits que :

a) le tome 2 des Annales de Ledé, en original, à la bibliothèque de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens, ms. 244. Le tome 1^{er} était déjà perdu quand le p. Boubert commença ses Chroniques;

b) une copie des Chroniques de Boubert-Crépin, faite en 1860 par l'abbé Robert, curé de Gouy-Saint-André. Elle s'arrête en 1760. Elle est conservée aux Archives départementales du Pas-de-Calais, ms. 95;

c) les copies faites en 1888 par l'érudit Roger Rodière, sur le second exemplaire des Chroniques de Boubert-Crépin. Ces copies sont également conservées aux Archives départementales du Pas-de-Calais, collection Rodière, mss. 72-73. Le ms. 72 s'arrête en 1739, le ms. 73 couvre la période 1740-1760, soit la fin de l'abbatit d'Augustin Lagache, successeur immédiat du prélat Boubert, et les dix premières années de l'abbatit du p. Crépin. Cependant la liste des religieux a été continuée jusqu'en 1789, peut-être, si l'on en croit une note de Rodière, par le p. Bocquet, un des derniers religieux de Saint-André. C'est à partir des copies de Rodière que nous avons travaillé.

Nous tenons à remercier très respectueusement M. Pierre Bougard, directeur des services départementaux d'archives du Pas-de-Calais, pour les renseignements et l'aide qu'il nous a si aimablement apportés.

⁵) Ms. 72, p. 3 (préface). — Les quelques indications de pagination que nous donnerons ici, se rapportent naturellement aux pages des copies de Rodière, sans que nous sachions si cet érudit a respecté exactement la pagination-même des ouvrages qu'il recopiait.

⁶) Ms. 72, p. 332.

⁷) Du moins d'après une note de Rodière, ms. 73, p. 129.

Or, au milieu des indications concernant le temporel de la maison, les auteurs ont souvent fait figurer des données sur les professions, ordinations et décès des religieux. On trouve, de plus, à la fin des Chroniques, une liste des religieux de Saint-André. Que peut-on tirer de ces données des Chroniques, et de cette liste ?

Un nombre global de religieux, tout d'abord : 506, parmi lesquels 129 convers (soit près du quart du total). Mais n'en restons pas à cet aspect général et global.

Car cette liste des religieux peut se diviser en deux parties, la première se subdivisant à son tour en deux sections :

D'une part :

— une liste de 91 prêtres et clercs, et 15 convers, soit 106 religieux, ayant vécu depuis la fondation de Saint-André par Dommartin vers 1135, jusque vers 1520. Pour les religieux portés sur cette section de la liste, on peut donner des dates, plus ou moins précises.

— une liste de 137 prêtres et clercs, et 108 convers, soit 245 religieux, ayant vécu également depuis la fondation de l'abbaye, jusqu'aux environs de 1520. Mais cette fois, on n'a aucune précision sur les dates de ces religieux : cette section de la liste, en effet, est dressée d'après le nécrologe ⁸⁾. Les noms de ces 245 religieux sont tous différents des noms que l'on trouve dans la première section de la liste, et de ceux que l'on trouve dans la seconde partie, dont nous parlons ci-dessous. Les deux sections de cette première partie de la liste, sont difficilement utilisables, sauf, peut-être, à la rigueur, pour une étude patronymique et cognonymique. On ne peut guère tirer autre chose de cette partie de la liste, sinon que le nombre des frères convers y est très élevé, dépassant le tiers du nombre des religieux mentionnés.

D'autre part, une liste de 154 religieux, qui firent profession entre 1511 et 1789 ⁹⁾. Notons ici le très petit nombre des convers : six seulement, dont le dernier fit profession en 1693 ¹⁰⁾. Cette seconde partie

⁸⁾ Qui n'indique, on le sait, que le quantième et le mois du décès, mais pas l'année. Il semble que ce nécrologe soit perdu.

⁹⁾ Soit 155 religieux, en y comprenant le p. Fache, cf. note 13 *infra*.

¹⁰⁾ A propos de la mort du fr. convers Jacques Outren, en 1722, le p. Boubert écrit (ms. 72, p. 314) que ce religieux était un : « assés bon enfant, mais attaché à son sens, qu'on laissait vivre à sa guise, et dans une grande ignorance de son devoir et même des vérités chrétiennes, par crainte de le chagriner. C'est la cause de l'indocilité de la plupart des convers, qu'on n'a pas soin de retenir dans l'état humble de leur profession. Aussi nos religieux sont dans la disposition de n'en plus recevoir... » De fait, la profession du fr. Adrien de Canlers, en 1693, est la dernière profession de convers émise à Saint-

de la liste n'est malheureusement pas très utilisable avant la fin du 16^e siècle : c'est seulement à partir de 1590 que l'on trouve des indications sur les lieux de naissance et les dates de décès ¹¹⁾. C'est donc seulement sur une période de deux siècles que nous pourrions étudier de près cette liste. Mais c'est aussi le seul cas, pensons-nous, où l'on puisse étudier les vocations d'une abbaye prémontrée française, sur une aussi longue période ¹²⁾.

Si nous résumons l'ensemble des données numériques apportées par les différentes parties de la liste, nous obtenons les chiffres suivants :

choristes	1135-1520 : 228 (91 + 137)	convers	1135-1520 : 123 (15 + 108)
	1511-1788 : 148		1511-1693 : 6
	<u>376</u>		<u>129</u>
	(1788 : 1)		
	<u>377</u>		

Total général : 506 profès.

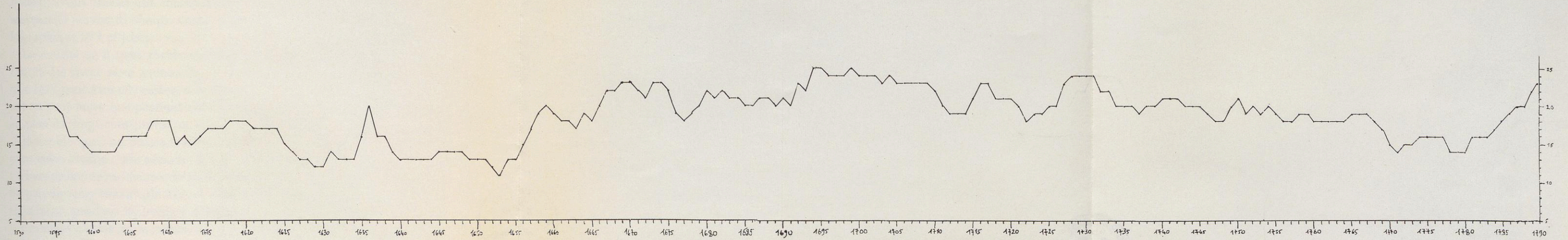
Cinq cent six profès, avons-nous dit, durant les six cent soixante cinq ans, ou environ, de la vie de cette abbaye : le chiffre paraît faible,

André, et, après la mort du fr. de Canlers, en 1741, il n'y eut plus de convers en cette maison. Notons qu'il y a un problème de la raréfaction des frères convers, dans l'ordre de Prémontré, à la veille de la Révolution. En 1790, dans la commune observance, en France, il n'y a plus que deux convers, tous deux dans la circonscription de Gascogne; l'observance réformée en compte quarante-deux, principalement dans les provinces de Champagne et de Lorraine (quatre seulement dans la province réformée de Normandie). L'étude du recrutement de l'*Ordo candidus* en France au cours du 18^e siècle, montre que, plus ce siècle avance, plus les convers diminuent dans l'ordre de Prémontré. Ici aussi, il faudrait pouvoir comparer avec le recrutement d'autres ordres en France à la même époque. Disons seulement que la congrégation de France des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève avait connu le même déclin des convers, à la même époque (Bibliothèque Ste Geneviève, ms. 685; Archives nationales, D XIX (11), et G⁹ 11). — La chose est d'autant plus surprenante que jusqu'en 1790, les ordres mendiants, et spécialement ceux de la famille franciscaine, continuent d'avoir de très nombreux frères convers, en particulier dans le nord de la France et en Franche-Comté.

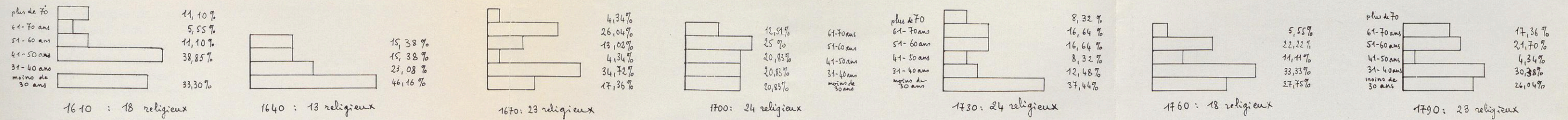
¹¹⁾ Les indications sur les lieux de naissance ne sont pas exhaustives avant le milieu du 17^e siècle. — Notons que nous excluons de tout compte les novices dont le nom nous est connu par les extraits du registre des vêtues et professions (cf. *infra* note 13), et qui ne parvinrent pas à la profession.

¹²⁾ Une fois de plus, on regrettera l'absence, dans l'ordre de Prémontré, de matricules semblables à celles que tenaient vannistes, mauristes et génovéfains... mais aucune des matricules de ces trois congrégations ne couvre, comme la partie « utilisable » de la liste des religieux de Saint-André, un aussi grand laps de temps !

Graphique n° 1: courbe des effectifs de Saint-André-au-bois,
au 1er janvier de chaque année, de 1590 à 1790.



Graphique n° 2: pyramides des âges des religieux de Saint-André,
en 1610, 1640, 1670, 1700, 1730, 1760, et 1790.



à moins d'admettre que la liste est fort incomplète ¹³). Il faudrait pouvoir comparer avec d'autres abbayes et d'autres ordres. Mais nous n'avons pas de documents...

De 1511 à 1789, du moins, nous pouvons étudier d'un peu plus près les professions émises à Saint-André. Elles sont de 155, et, pour les deux siècles 1590-1789, de 111. Grâce aux indications de cette partie de la liste, en particulier sur les dates des professions et des décès, nous pouvons dresser une courbe du nombre de profès de Saint-André, au premier janvier de chaque année, de 1590 à 1789. C'est ce que montre le graphique n° 1 ci-joint.

La courbe qu'il nous révèle, apparaît très « en dents de scie », avec tantôt des creux assez prononcés, et tantôt des périodes de forts effectifs. Ceci peut être dû, certes, à la représentation graphique employée, car on peut noter que pendant ces deux siècles, jamais Saint-André n'a eu plus de vingt-cinq profès, et jamais moins de treize.

Il semble que l'on puisse trouver quatre parties, assez différenciées, dans cette courbe : une période de baisse, de 1590 à 1633 environ ; une période de fort recrutement, de 1633 à 1730 environ ; une période creuse, de peu de recrutement, de 1733 à 1780 ; enfin une période de fort recrutement, pendant la dernière décennie.

Certaines chutes de la courbe s'expliquent aisément par des causes extérieures. Rappelons-nous que Saint-André est situé dans les Pays-Bas espagnols jusqu'au traité des Pyrénées (1659), et que, dans cette région frontrière, avant comme après cette date, les troupes des deux armées passent et repassent, incendient l'abbaye après l'avoir mise à sac (en 1595), campent dans ses murs (en 1710). A plusieurs reprises, les religieux s'enfuient, soit au refuge de l'abbaye à Hesdin ¹⁴), soit

¹³) Nous n'avons pas de moyens de contrôler les deux sections de la première partie de la liste. Pour la seconde partie (1511-1789), le rédacteur des Chroniques dit avoir utilisé et recopié soigneusement le registre des professions. Il n'apparaît aucun nom, dans la liste, qui ne soit dans les Chroniques, et *vice-versa*. On peut donc penser que cette partie de la liste est complète. A défaut du registre des professions qui a disparu, nous pouvons contrôler, la partie de la liste recouvrant les années 1738-1789 : les registres quinquennaux, que chaque abbaye, maison religieuse, ou communauté religieuse devait tenir, aux termes de la Déclaration royale d'avril 1736 (ceux de l'abbaye de Saint-André sont conservés aux Archives départementales du Pas-de-Calais, III E Montreuil), permettent de dire que cette portion de liste, est complète. A l'exception toutefois du tout dernier profès, le p. Jean-Baptiste-Joseph Fache, qui, on ne sait pourquoi, n'y figure pas.

¹⁴) C'est au refuge que l'abbaye possédait à Hesdin que moururent : l'abbé Jacques Vainet (en 1608), l'abbé Claude de Reyswick (en 1625), l'abbé Noël Ducandas (en 1635). Notons que de très nombreuses abbayes sises à la campagne, possédaient des refuges ou hôtels dans les villes proches ; l'examen des notices consacrées aux différentes maisons de l'ordre de Prémontré par le p. BACKMUND dans son *Monasticon*, en apporterait aisément la preuve. Et le fait n'est pas propre à l'*ordo candidus*.

dans d'autres abbayes de l'ordre, soit enfin prennent des cures¹⁵⁾. Il est fréquent de voir s'arrêter presque totalement le recrutement pendant plusieurs années de suite : c'est ainsi qu'après les huit professions de 1634 et 1635, il n'y en a plus avant 1644 (un convers) et 1650 (un choriste), et c'est seulement en 1653 que la remontée s'amorcera. Pour expliquer ceci, il faut se rappeler que le roi de France a déclaré la guerre au roi d'Espagne, précisément en 1635, et que les temps sont fort troublés jusqu'au traité des Pyrénées. Plus tard, entre 1668 et 1677, il n'y a que deux professions, en l'année 1672. C'est très exactement pendant cette période que se déroule la Guerre de Hollande. Le même phénomène se reproduit à nouveau entre 1703 et 1711 ; pas une profession pendant ces huit années, qui correspondent à la Guerre de succession d'Espagne. On peut donc dire que, en général, les périodes de guerres sont défavorables au recrutement, d'autant plus qu'aux calamités de la guerre, viennent s'adjoindre celles des épidémies. En 1596-1597, la peste emporte quatre religieux. En 1636, trois jeunes religieux périssent de la même façon : or l'un d'eux était profès de 1634, et les deux autres de 1636 même. Nicolas Ledé, élu précisément en cette année-là, dut attendre la fin de la quarantaine à laquelle on l'avait soumis après la mort des religieux, pour recevoir la bénédiction abbatiale !

Cependant, il ne faut pas trop ériger en règle absolue, la corrélation que nous établissions à l'instant entre les guerres et leurs séquelles, d'une part, et, de l'autre, la disparition ou au moins la baisse du recrutement. Car, à la fin de la Guerre de succession d'Espagne, il y a quand même cinq professions entre le 16 juillet 1711 et le 3 février 1715. Or, les deux profès de 1715 avaient été vêtus le 19 février 1713, c'est-à-dire avant même la signature des traités d'Utrecht !

Des difficultés d'un autre genre peuvent avoir influé sur le recrutement : l'absence de professions, entre 1717 et 1722 peut vraisemblablement s'expliquer, tout autant par les séquelles de la Guerre de succession d'Espagne, que par les difficultés financières de Saint-André pendant cette période, et plus spécialement sous la Régence : les imprudences de l'abbé, André Thomas, même surveillé par le procureur Antoine Boubert, que l'abbé général lui a imposé, les ruines de la Guer-

¹⁵⁾ C'est à l'abbaye de Marcheroux (actuellement commune de Beaumont-lès-Nonnains, Oise), que mourut en 1597 le p. Charles Vignolet. — A son retour de l'abbaye de Furnes (actuellement en Belgique), où il s'était réfugié, le p. Gilles Duponchel desservit, entre 1598 et 1602, la paroisse de Waternes. Les Chroniques nous fourniraient d'autres exemples.

re, tout autant que la politique économique et financière du royaume à cette époque (l'abbaye se vit rembourser d'office divers arrentements en billets « un peu auparavant le décrey desdits billets »), ont pu obliger à différer l'admission de novices, suivant la prescription des Statuts ¹⁶)... et, d'un autre côté, des candidats ont fort bien pu hésiter à se présenter aux portes d'une abbaye en proie à des difficultés financières.

Mais d'autres causes peuvent avoir joué, à la même époque, ou quelques années plus tard ¹⁷). Il est peu commode de mettre convenablement en lumière le rôle joué par la démographie. Et cependant, on remarque l'absence de toute profession entre 1727 et 1735 : on peut penser que l'on se trouve dans une classe plus creuse de la population. En 1727, avaient à peu près vingt ans, les jeunes gens dont l'adolescence avait été troublée par la Guerre de succession d'Espagne. Celle-ci n'avait-elle pas aussi été cause d'une baisse de la nuptialité et de la natalité ? Il faut pour le moins poser l'hypothèse.

Les dévotions nouvelles, imposées par les abbés, sont sans doute également à mentionner comme une des causes pour lesquelles des candidats éventuels ne se présentèrent pas. L'abbé André Thomas, mort en 1731, était fort lié avec les jésuites d'Hesdin, et sa maison était réputée si peu janséniste qu'on y envoya, en 1729, puis en 1730, des ecclésiastiques appelants ¹⁸). Le p. Boubert, à peine élu, s'empressa

¹⁶) Les Statuts disaient expressément (dist. la, cap. 15, § 9) : « *caveant tamen abbates vel praelati, ne tot canonicos vel conversos recipiant, quot de facultatibus Ecclesiae commodè nequeant sustentari* ».

¹⁷) Avant de parler de raréfaction des vocations, nous pensons qu'il serait bon de tenir compte des novices qui ne furent pas admis à faire profession, ou qui se retirèrent d'eux-mêmes. Les registres quinquennaux de vêtues et professions (cf. *supra* note 13), nous donnent les noms de quelques jeunes gens qui furent vêtus, en 1738, 1745, 1746, 1748, 1756, 1768, 1769, 1774, 1775, 1778, 1782. Malheureusement, les documents manquent pour comparer ces défections de novices de Saint-André après 1738, d'une part avec des défections arrivées avant cette date dans la même maison, d'autre part avec des défections qui se produisirent dans d'autres abbayes ou maisons religieuses à la même époque. Notons par exemple que, dans sa thèse d'Ecole des Chartes sur : « La Chartreuse de Paris, 1257-1792 » (*Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1966 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe...*, pp. 15-22), Mlle P. Chatel signale beaucoup de défections de novices pendant la seconde moitié du 18^e siècle, à la chartreuse de Paris.

¹⁸) Ms. 72, p. 320. — On fera la contre-épreuve avec les notations des *Nouvelles ecclésiastiques*. La feuille janséniste est loin d'être tendre pour les religieux de Saint-André. Elle parle à plusieurs reprises de l'inhumanité des religieux envers les Appelants qui s'y trouvaient relégués. Voici ce qu'elle écrit, le 25 juillet 1730, de Saint-André-au-bois et son abbé, André Thomas : « L'abbé de S. André est un vieillard dévot, dont le zèle aveugle croit rendre service à Dieu en persécutant les Appelants : il est conduit par le

d'instituer à Saint-André une confrérie du Sacré-Cœur, qui eut beaucoup de succès, semble-t-il, qui continua de fleurir au moins sous les abbés Lagache et Crépin, et à laquelle tous les religieux alors à l'abbaye s'inscrivirent, aussi bien que ceux qui firent profession par la suite ¹⁹⁾.

Dans le jugement porté par les *Nouvelles ecclésiastiques* sur Saint-André, une phrase peut nous permettre une autre hypothèse sur la baisse du recrutement : la « maison est presque toute composée d'Artésiens... naturellement ennemis des François... ». Si certains candidats ont pu hésiter devant la situation financière de l'abbaye, pourquoi d'autres postulants, originaires de pays « non artésiens », pour parler comme les *Nouvelles*, n'auraient-ils pas hésité à entrer dans une telle maison ²⁰⁾ ?

Les professions restent peu nombreuses entre 1764 et 1780 : c'est là une période creuse, bien connue, signalée par exemple par l'abbé Plongeron ²¹⁾, et que l'on retrouve dans bon nombre d'ordres et congrégations, à la même époque, avec quelques variations dans les dates ²²⁾. Elle s'explique d'une manière générale, par la crise religieuse de cette période, et, d'une manière plus particulière, par le report de l'âge de la profession à vingt-et-un ans, report décidé en 1768 par la Commission des Réguliers, tout autant que par l'activité de cette Commission ²³⁾.

recteur des jésuites d'Hesdin. Sa maison est presque toute composée d'Artésiens, la plupart grossiers, naturellement ennemis des François, et livrés à tous les préjugés ultramontains. Les domestiques secondent parfaitement les vœux des maîtres... » — A propos des Appelants relégués à Saint-André, on verra, dans les *Nouvelles*, les articles consacrés à Grilly, à Lavernier, et à Leprévot.

¹⁹⁾ Cf. ms. 72, pp. 329 et 337, et ms. 73, pp. 23-25.

²⁰⁾ La présence de religieux originaires de diverses « nations » au sein d'un même ordre a produit parfois des rivalités graves dans cet ordre. Signalons par exemple les disputes qui ont déchiré les Capucins français au 18^e siècle. Or il semble que ces disputes et rivalités aient pour origine l'ambition des Capucins « artésiens » qui voulaient plus de « places » de supérieurs de maisons. Sur ces disputes des Capucins, cf. PLONGERON *op. cit.*, pp. 174-176.

²¹⁾ *Id.*, *ibid.*, pp. 69-71.

²²⁾ Chez les Génovéfains, cette période creuse semble s'arrêter dès 1775 si l'on en croit la matricule de cette congrégation (Bibliothèque Ste Geneviève, ms. 685). Mais les renseignements donnés par cette matricule concernent l'ensemble de la congrégation, et non telle ou telle province. Or il est très vraisemblable que chaque province de la congrégation de France avait sa physionomie particulière, de même que les provinces de l'observance réformée ou les circarics de l'observance commune des Prémontrés.

²³⁾ Signalons un fait, très remarquable, et, semble-t-il, passé inaperçu jusqu'à nos jours. Dès 1749-1750, on craignait que l'âge légal de la profession ne fût repoussé par

On remarquera enfin qu'après 1780, le recrutement de Saint-André se redresse d'une manière très remarquable, et que, finalement, lors de la suppression des ordres religieux, en 1790, cette abbaye comptait vingt-trois profès, ce qui ne s'y était pas vu depuis 1731. Bien des abbayes françaises auraient souhaité avoir autant de membres ²⁴).

Or, justement, ce redressement assez spectaculaire du personnel de l'abbaye de Saint-André-au-Bois, à la veille de la tourmente révolutionnaire, se dresse à l'encontre d'une idée reçue, selon laquelle, vers 1789-1790, l'ordre monastique en France, était dans un triste état, dans un véritable dépérissement. Avant de poser une affirmation aussi massive et défavorable, il faudrait, à notre sens, faire des vérifications sur deux plans :

1) Au plan des abbayes, des provinces religieuses, des ordres et congrégations : ceci est assez facile à faire, encore que fort fastidieux, à partir des états de religieux envoyés au printemps de 1790 au Comité ecclésiastique de la Constituante ²⁵). Des sondages montreraient, pensons-nous, que la moyenne d'âge des divers ordres religieux masculins, au moment de leur suppression, était nettement moins élevée que ce que l'on croit, d'une manière générale ²⁶).

2) En plus de cette enquête « horizontale » en 1790, il faudrait aussi procéder à une enquête « verticale », toujours au plan de chaque abbaye, province, ordre ou congrégation, et ceci au cours du ou des siècles qui ont précédé la Révolution. Ceci est d'ailleurs bien plus difficile à

l'autorité royale. A ce propos, le p. Crépin note : « le 31 décembre 1749, fr. Jean Lebrun... qui avoit été vêtu le 28 septembre 1748, fit profession, de sorte qu'il n'a fait que 15 mois de novitiat, parce qu'on assuroit alors qu'il devoit paroître au premier jour [c'est-à-dire, vraisemblablement, au 1^{er} janvier 1750], un édit du roy faisant deffence de recevoir dans la suite des novices à profession avant l'âge de 25 ans pour les hommes et de 22 pour les femmes. Cet édit cependant n'a pas paru » (ms. 73, p. 36.) On voudrait connaître la source de ces bruits sur le recul de l'âge légal pour la profession. L'édit ne parut qu'en mars 1768, lorsque la Commission des Réguliers fixa l'âge de la profession à vingt-et-un ans pour les hommes, alors qu'on craignait, en 1750, que ce fût à vingt-cinq.

²⁴) Nous pensons à certaines abbayes prémontrées qui n'avaient, en 1790, que quatre ou cinq profès : Arthous (Basses-Pyrénées), Abbecourt (Yvelines) etc...

²⁵) Aux Archives nationales, D XIX 9, 10, 11, 12.

²⁶) Il faudrait agir de la manière la plus stricte et la plus rigoureuse, et croyons-nous, à partir de fiches nominatives, qui permettraient un pointage aussi parfait que possible.

établir, car généralement nous n'avons pas d'histoires des ordres religieux, et encore moins de données numériques suffisamment sûres ²⁷⁾.

Notre liste nous permettait de tenter cette enquête « verticale » pour Saint-André, de 1610 à 1790 ²⁸⁾, et nous l'avons faite en répartissant les chanoines de l'abbaye en six classes d'âge, et en établissant de trente en trente ans ²⁹⁾, les chiffres et les pourcentages que l'on trouvera ci-dessous :

	30 ans et moins	de 31 à 40 ans	de 41 à 50 ans	de 51 à 60 ans	de 61 à 70 ans	plus de 70 ans	total
(1590 :	10 ?	6 ?	1 ?	3 ?	0 ?	0 ?	= 20)
1610 :	6	0	7	2	1	2	= 18
	(= 33,13%)	(= 0%)	(= 38,85%)	(= 11,10%)	(= 5,55%)	(= 11,10%)	
1640 :	6	3	2	2	0	0	= 13
	(= 46,16%)	(= 23,08%)	(= 15,38%)	(= 15,38%)	(= 0%)	(= 0%)	
1670 :	4	8	1	3	6	1	= 23
	(= 17,36%)	(= 34,72%)	(= 4,34%)	(= 13,02%)	(= 26,04%)	(= 4,34%)	
1700 :	5	5	5	6	3	0	= 24
	(= 20,83%)	(= 20,83%)	(= 20,83%)	(= 25,00%)	(= 12,51%)	(= 0%)	
1730 :	9	3	2	4	4	2	= 24
	(= 37,44%)	(= 12,48%)	(= 8,32%)	(= 16,64%)	(= 16,64%)	(= 8,32%)	
1760 :	5	6	2	4	1	0	= 18
	(= 27,75%)	(= 33,33%)	(= 11,11%)	(= 22,22%)	(= 5,55%)	(= 0%)	
1790 :	6	7	1	5	4	0	= 23
	(= 26,04%)	(= 30,38%)	(= 4,34%)	(= 21,70%)	(= 17,36%)	(= 0%)	

²⁷⁾ Dans le t. 2 de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* de l'abbé V. CARRIÈRE, le p. DUDON écrit (p. 361) : « Il faudrait multiplier les travaux de valeur sur l'histoire... des ordres religieux, en établir la liste à certaines époques : avant la Réforme, pendant la Contre-Réforme, vers 1715, lors de la Commission des Réguliers, en 1790, au moment du Concordat... Il serait précieux à ces divers moments d'en dresser la liste classée d'après la nature de la règle ».

Mais la difficulté, pour établir de telles listes, est de trouver des documents sur lesquels on puisse s'appuyer en toute sécurité. B. RAVARY, dans son *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire, la vie... de l'Ecuy...*, signale bien les réserves qu'il convient de faire à propos des états de personnel qui figurent dans les papiers de la Commission des Réguliers (sous-série G⁹ aux Archives nationales). De son côté, l'abbé PLONGERON, *op. cit.*, pp. 66-67, rappelle, lui aussi, combien il faut être prudent devant les listes nominatives envoyées au printemps de 1790 au Comité ecclésiastique.

²⁸⁾ En 1590, il manque trop de données sur l'âge des religieux, pour que l'on puisse étudier sérieusement la pyramide des âges. C'est seulement avec l'année 1610 que l'on peut commencer les pourcentages.

²⁹⁾ M. PLONGERON, *op. cit.*, p. 67, fait remarquer combien il est arbitraire de : « confronter directement les effectifs de 1768 et ceux de 1790 en dédaignant les années intermédiaires... » Ceci vaut, à plus forte raison, pour des périodes trentenaires comme celles

Commenter tous ces chiffres et pourcentages serait trop long. Faisons simplement quelques remarques.

Le nombre des religieux âgés de plus de soixante-dix ans, a toujours été assez faible.

Au contraire, celui des religieux âgés de trente ans et moins a toujours été important, ne descendant jamais (sauf en 1670) en-dessous du cinquième du total, et atteignant près de la moitié du total en 1640 (46,16 %) ce qui est vraiment extraordinaire. La classe des religieux âgés de trente-et-un à quarante ans a toujours été, également, assez importante. Mais, en comparant ces deux classes (trente ans et moins, et trente-et-un à quarante ans), nous voyons, en 1760 comme en 1790, que la seconde est un peu plus importante que la première. En 1790, il semble que l'explication puisse en être trouvée, vraisemblablement, dans l'accroissement de l'âge des postulants lors de leur entrée au monastère, âge de plus en plus élevé au fur et à mesure que le 18^e siècle s'écoule ³⁰). L'avenir de Saint-André était-il obéré gravement par cette légère diminution numérique de la classe des religieux les plus jeunes ? Nous ne le saurons jamais. Retenons seulement qu'au moment de sa suppression, cette abbaye avait une moyenne d'âge assez basse, puisque 26,04 % des religieux avaient trente ans et moins, et 30,38 %, de trente-et-un à quarante ans.

Tous ces pourcentages peuvent se traduire d'une manière graphique, par les pyramides d'âge (Cf. graphique n° 2 ci-joint).

Et l'examen de ces pyramides d'âge confirme les données des chiffres et des pourcentages ; de 1610 à 1790, nous passons par toutes les combinaisons possibles.

Et si, au lieu de s'en tenir à six classes d'âge, comme nous l'avons fait dans le tableau précédent et dans le graphique n° 2, on étudie nos religieux en trois classes d'âge seulement, on obtient les pourcentages suivants :

que nous avons choisies, mais est compensé par la courbe des effectifs que nous donnons par ailleurs (graphique n° 1). On verra que pour les dernières années de l'abbaye, nous donnons des pourcentages de dix en dix ans, pour 1760, 1770, 1780 et 1790.

³⁰) Nous faisons grâce au lecteur, des chiffres et pourcentages concernant l'âge des novices au moment de leur profession. Ces chiffres montrent que l'âge moyen à la profession s'élève au cours du 18^e siècle, ce à quoi l'Édit de mars 1768 (cf. *supra* note 23), en repoussant l'âge de la profession à vingt-et-un ans, n'a pas peu contribué.

	<i>moins de 40 ans</i>	<i>de 41 à 60 ans</i>	<i>plus de 60 ans</i>
1610 :	33,30 %	49,95 %	16,65 %
1640 :	69,24 %	31,76 %	
1670 :	52,08 %	17,36 %	30,38 %
1700 :	41,66 %	45,83 %	4,34 %
1730 :	49,92 %	24,96 %	24,96 %
1760 :	61,18 %	33,33 %	5,55 %
1790 :	56,42 %	25,94 %	17,36 %

Ces pourcentages montrent encore plus clairement que les premiers, les différences, de trente en trente ans, entre les religieux jeunes, ceux d'âge mûr, et ceux d'âge avancé. En 1610, on a un tiers de religieux de quarante ans et moins ; ce chiffre passe à 69,24 %, ce qui est absolument exceptionnel, en 1640, baisse ensuite progressivement jusqu'en 1700 où il atteint 41,66 % de l'ensemble, ce qui est déjà fort honnête, et remonte ensuite jusqu'en 1760, pour redescendre légèrement en 1790.

Cette légère diminution, en fait, n'est telle que parce que nous avons choisi des périodes trentenaires. Cette période est en fait trop longue, et si nous avions choisi des périodes décennales, les chiffres obtenus seraient les suivants, toujours pour trois catégories d'âge (quarante ans et moins, de 41 à 60 ans, plus de 60 ans) :

	<i>40 ans et moins</i>	<i>de 41 à 60 ans</i>	<i>plus de 60 ans</i>
1760 :	61,18 %	33,33 %	5,55 %
1770 :	50,00 %	35,76 %	14,24 %
1780 :	21,36 %	42,72 %	35,76 %
1790 :	56,42 %	25,94 %	17,36 %

Ces chiffres nous montrent amplement que les données numériques pour 1790 sont loin d'être catastrophiques. Certes, il y a un peu moins de religieux de quarante ans et moins, à Saint-André, en 1790, par rapport à 1760. Mais il y en a plus qu'en 1770, et bien plus encore qu'en 1780. Disons donc qu'au moment où la Constituante va supprimer les ordres religieux, la situation de Saint-André, pour n'être pas tout-à-fait aussi bonne qu'en 1760, s'était bien améliorée par rapport à 1770 et 1780, et, avec 56,42 % de religieux âgés de quarante ans et moins, semblait pleine de promesses.

Outre ces considérations un peu fastidieuses pour le lecteur, sur l'âge des religieux, il faudrait maintenant étudier en détail, d'une part,

l'aire géographique du recrutement, et, d'autre part, l'aire « socio-professionnelle » de ce recrutement.

A partir de la fin du 16^e siècle, au moins d'une manière partielle, et, en tout cas, d'une manière complète à partir de 1640, nous pouvons représenter sur des cartes cette aire géographique du recrutement de Saint-André. Six cartes nous présentent, de trente en trente ans, les lieux de baptême des religieux de l'abbaye ³¹).

Notons, en comparant ces diverses cartes, que le recrutement semble s'être fait de plus en plus loin de l'abbaye, au fur et à mesure que l'on s'approche de la fin du 18^e siècle (comparer la carte de 1640, et celles de 1760 et de 1790). Notons surtout que les postulants viennent toujours de l'Artois et de la Flandre, mais jamais de Picardie, pourtant très proche : aucun religieux ne provient de pays situés au sud de l'Authie, qui passe seulement à dix kilomètres de Saint-André. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, nous l'avons vu, accusaient l'abbaye d'être presque toute composée d'Artésiens. En 1790, l'assertion de la feuille janséniste était toujours aussi vraie !

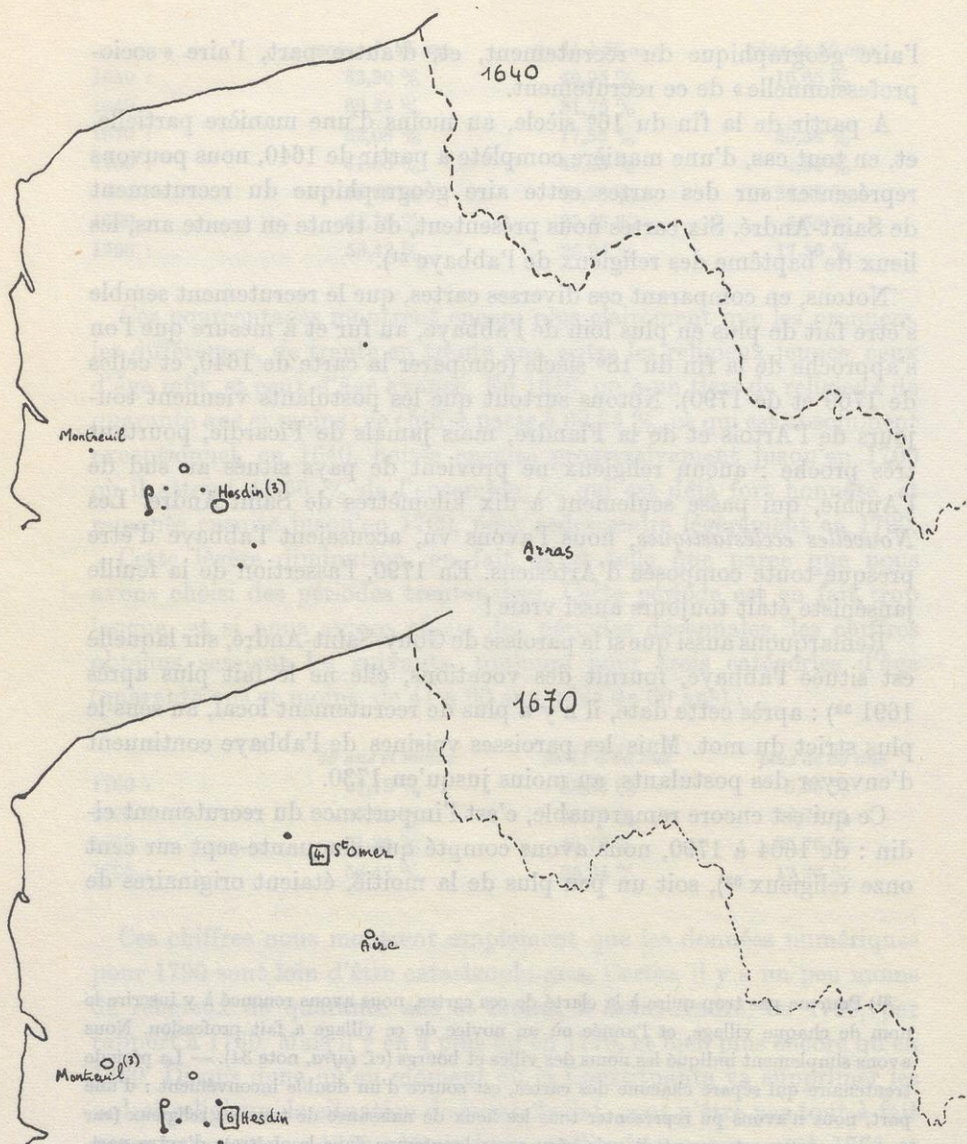
Remarquons aussi que si la paroisse de Gouy-Saint-André, sur laquelle est située l'abbaye, fournit des vocations, elle ne le fait plus après 1691 ³²) : après cette date, il n'y a plus de recrutement local, au sens le plus strict du mot. Mais les paroisses voisines de l'abbaye continuent d'envoyer des postulants, au moins jusqu'en 1730.

Ce qui est encore remarquable, c'est l'importance du recrutement cîdin : de 1604 à 1790, nous avons compté que cinquante-sept sur cent onze religieux ³³), soit un peu plus de la moitié, étaient originaires de

³¹) Pour ne pas trop nuire à la clarté de ces cartes, nous avons renoncé à y inscrire le nom de chaque village, et l'année où un novice de ce village a fait profession. Nous avons simplement indiqué les noms des villes et bourgs (cf. *infra*, note 34). — La période trentenaire qui sépare chacune des cartes, est source d'un double inconvénient : d'une part, nous n'avons pu représenter tous les lieux de naissance de tous les religieux (car certains sont morts avant d'avoir vécu assez longtemps dans le cloître); d'autre part, certains lieux de naissance figurent deux fois : par exemple, Warvick pour le p. Crépin, en 1730 et en 1760; ou Le Cateau, pour le p. Alard, sur les cartes de 1760 et de 1790... Notons enfin que certains lieux de naissance n'étant indiqués ni dans les Chroniques, ni dans la liste, nous n'avons pu établir de carte de recrutement avant celle de 1640. Nous avons ensuite conservé les périodes trentenaires déjà utilisées pour l'étude des classes d'âge.

³²) Il s'agit des pp. A. Bruin et J. Level, profès en 1604, N. Ducandas, profès en 1606, et J. Dau et L. Bland, profès en 1691.

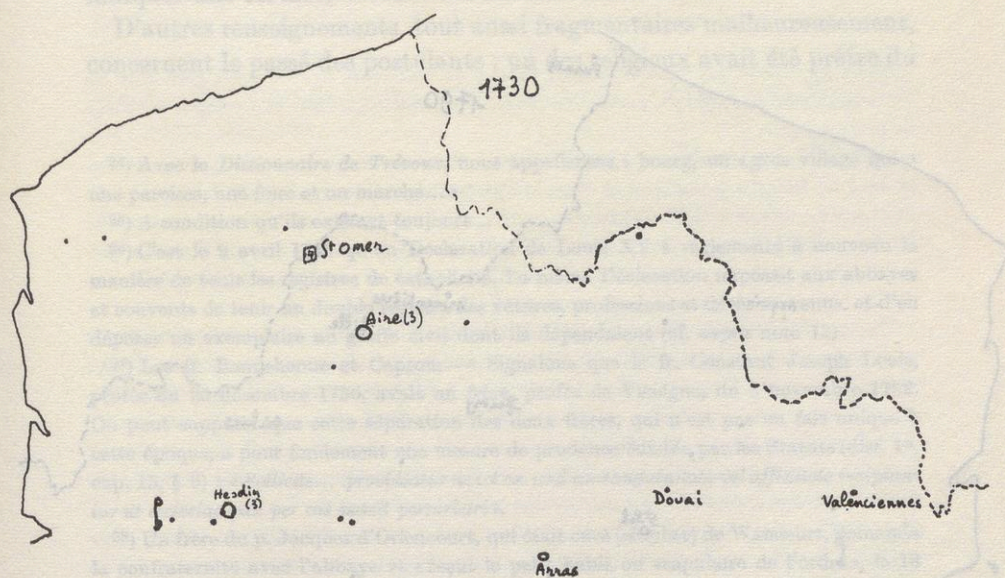
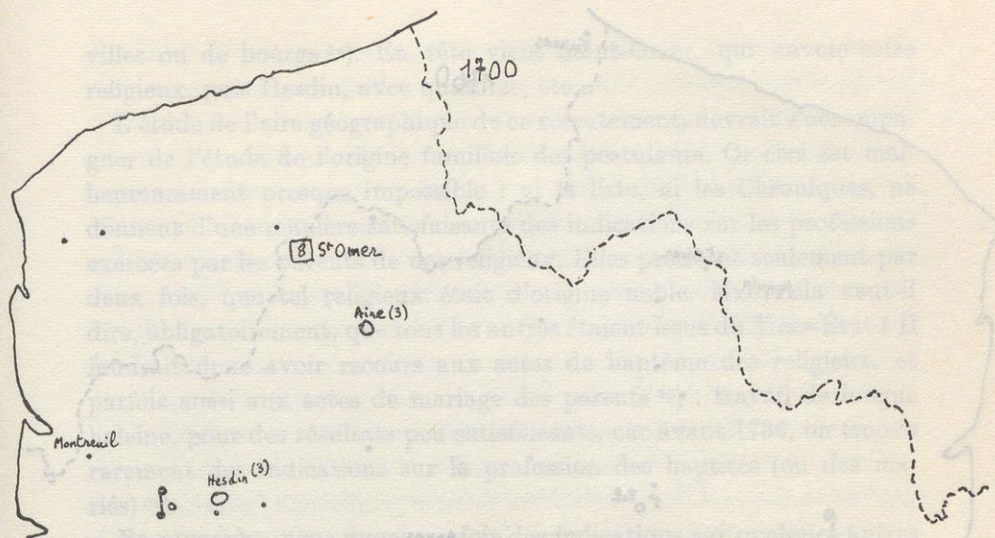
³³) Les lieux de naissance d'un certain nombre de religieux, on le sait, font défaut. — Notons qu'il n'y eut pas de profession à Saint-André entre 1588 et 1604.

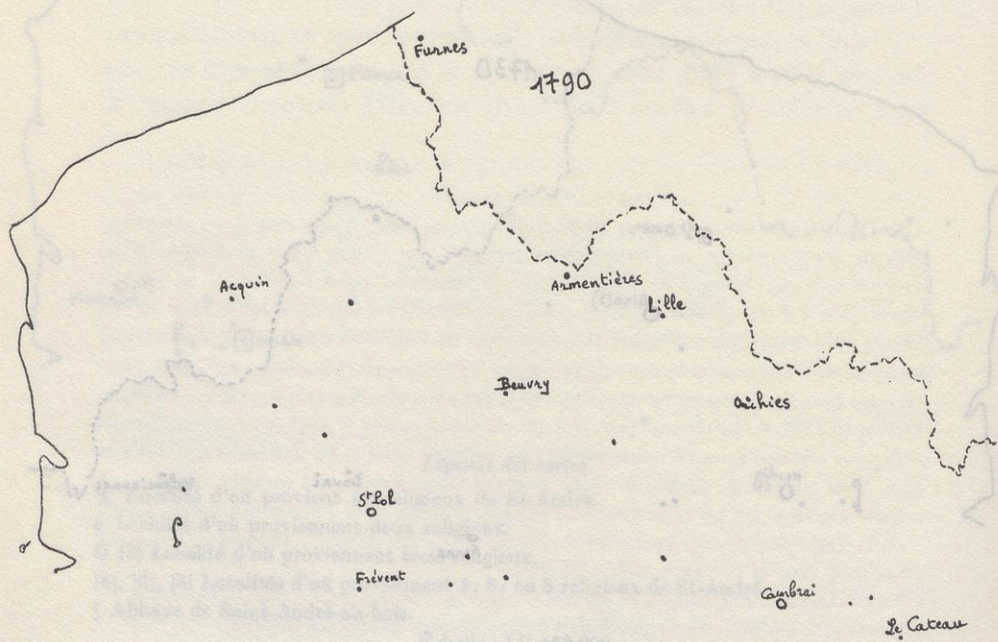
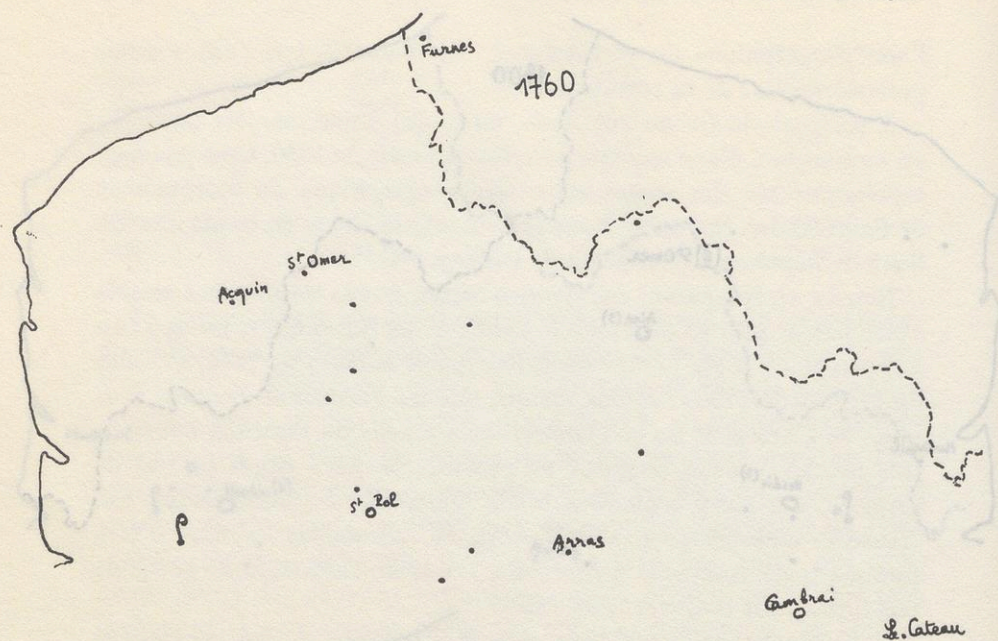


Légende des cartes.

- Localité d'où provient un religieux de St-André.
- Localité d'où proviennent deux religieux.
- O (3) Localité d'où proviennent trois religieux.
- [4], [6], [8] Localités d'où proviennent 4 ; 6 ; ou 8 religieux de St-André.
- ! Abbaye de Saint-André-au-bois.

Échelle : 1/1.450.000





villes ou de bourgs ³⁴). En tête vient Saint-Omer, qui envoie seize religieux, puis Hesdin, avec quatorze, etc...

L'étude de l'aire géographique de ce recrutement, devrait s'accompagner de l'étude de l'origine familiale des postulants. Or ceci est malheureusement presque impossible : ni la liste, ni les Chroniques, ne donnent d'une manière satisfaisante des indications sur les professions exercées par les parents de nos religieux. Elles précisent seulement par deux fois, que tel religieux était d'origine noble. Mais cela veut-il dire, obligatoirement, que tous les autres étaient issus du Tiers-État ? Il faudrait donc avoir recours aux actes de baptême des religieux, et parfois aussi aux actes de mariage des parents ³⁵) : travail de longue haleine, pour des résultats peu satisfaisants, car avant 1736, on trouve rarement des indications sur la profession des baptisés (ou des mariés) ³⁶).

En revanche, nous avons parfois des indications sur quelques autres membres des familles des religieux. Par deux fois, il y eut deux frères vivant ensemble à l'abbaye ³⁷). Nous savons également que certains religieux eurent des frères dans le clergé séculier ou dans d'autres ordres religieux, et des sœurs, parfois, dans des congrégations féminines ³⁸). Ces notations, trop fragmentaires hélas, peuvent au moins indiquer une certaine vitalité des familles chrétiennes.

D'autres renseignements, tout aussi fragmentaires malheureusement, concernent le passé des postulants : un des religieux avait été prêtre du

³⁴) Avec le *Dictionnaire de Trévoux*, nous appellerons : bourg, un « gros village qui a une paroisse, une foire et un marché... »

³⁵) A condition qu'ils existent toujours...

³⁶) C'est le 9 avril 1736 qu'une Déclaration de Louis XV a réglementé à nouveau la manière de tenir les registres de catholicité. La même Déclaration imposait aux abbayes et couvents de tenir un double registre des vœux, professions et décès survenus, et d'en déposer un exemplaire au greffe civil dont ils dépendaient (cf. *supra* note 13).

³⁷) Les ff. Bonnehenne et Capron. — Signalons que le fr. Constant Joseph Louis, profès du 26 décembre 1786, avait un frère, profès de Vicoigne, du 3 novembre 1782. On peut supposer que cette séparation des deux frères, qui n'est pas un fait unique à cette époque, a pour fondement une mesure de prudence édictée par les Statuts (dist. 1^a, cap. 15, § 6) : « *Sollicite... provideatur ne tot ex una consanguinitate vel affinitate recipiantur ut ecclesiae pax per eos possit perturbari* ».

³⁸) Un frère du p. Jacques d'Orlencourt, qui était curé (séculier) de Wancourt, demanda la confraternité avec l'abbaye et « reçut le petit habit ou scapulaire de l'ordre », le 18 mars 1643. — On sait, par l'acte de profession du p. Henri Grégoire, le 7 octobre 1759, que celui-ci avait un frère bénédictin. — On sait aussi que le p. Norbert Sarrazin (décédé en 1682), avait une sœur norbertine à Furnes.

clergé séculier ³⁹⁾, un autre, ermite puis prêtre séculier ⁴⁰⁾. Quant au niveau d'études des novices au moment de leur entrée au monastère, on ne l'indique pratiquement jamais. Notons cependant, en 1633, la profession d'un religieux déjà maître ès-arts et ayant fait sa philosophie et une partie de sa théologie : ceci devait être plus que rare, puisque l'on prend soin de signaler son cas avec tant de précision ⁴¹⁾. On remarque également la profession du p. Charles Boudenot, ancien chirurgien, et ancien pèlerin (à pied naturellement) de Saint Jacques de Compostelle. Mais que représentent ces deux cas, sur l'ensemble ⁴²⁾ !

Liste et Chroniques nous montrent que le noviciat, en théorie de deux ans d'après les Statuts, était souvent réduit à dix-huit mois. Elles nous montrent également que les études étaient assez rapidement menées, les ordinations suivant parfois dans les dix-huit mois la profession. Le problème de la formation de professeurs fut grand. Vers 1730, on fit venir à plusieurs reprises des dominicains pour enseigner la théologie. Mais, à partir de 1745, ce sont des religieux de Saint-André qui enseignent.

La liste et les Chroniques ne cachent pas les côtés pénibles de ces deux siècles de recrutement. On y signale qu'un religieux a pris une cure parce qu'il se déplaisait à l'abbaye, ou bien parce qu'il ne s'entendait pas avec son abbé ⁴³⁾. On cite aussi cinq cas de fuite de reli-

³⁹⁾ Le p. Gilbert Le Febvre, ancien enfant de chœur de Saint-André, puis curé de Plumoison près de l'abbaye, y entra en 1664, fit profession en 1666, et y remplit la charge de procureur.

⁴⁰⁾ Le p. Jacques Poitevin, d'abord ermite à Saint-Josse-sur-mer, puis prêtre séculier et curé de Bléquin (actuellement dans le Pas-de-Calais), pourvu, paraît-il, d'une barbe légendaire qui était la fable de toute la contrée, ainsi que l'objet des mécontentements de l'évêque, fit profession à Saint-André en 1653, fut ensuite prieur-curé de Prouville (dépendance de Dommartin, actuellement dans la Somme), et mourut sous-prieur de Saint-André à soixante-douze ans, le 11 mars 1676.

⁴¹⁾ Le p. Paul Hurache. Profès du 22 juillet 1633, il fut ordonné dès le 1^{er} avril suivant : cas exceptionnel, décidément. Il remplit la charge de prieur claustral, puis, ne s'entendant plus avec son abbé, il devint prieur-curé de Pierre-levée (dépendance de Chambrefontaine, actuellement Seine-et-Marne), où il mourut le 20 août 1671.

⁴²⁾ Pour être complet, signalons que nous n'avons trouvé qu'un seul cas de *transitus ad arctiorem vitam* signalé dans la liste : le fr. François de Ricamet, profès de 1584, qui passa deux ans plus tard chez les capucins, et mourut en 1634.

⁴³⁾ Ceci est fort fréquent sous le long abbatiat du p. André Thomas, qui semble avoir été d'un caractère assez difficile, en même temps qu'assez instable. Il est vrai que la Chronique a pour auteur-rédacteur le p. Antoine Boubert, son futur successeur, qui eut beaucoup à souffrir de la part de son abbé, et qui a peut-être trop noirci ce qu'il nous dit de lui.

gieux, mais deux de ces fugitifs revinrent au cloître ⁴⁴); des cas de conduite morale plus que douteuse chez plusieurs prieurs-curés; un vol, commis par un religieux claustral, dans la caisse du prieur; un suicide, au cours d'une crise de folie de la persécution... Ces tristes incidents sont notés jusqu'à l'abbatiate du p. Crépin, mais on n'en rencontre plus après 1750. Faut-il croire que cet abbé fut plus indulgent pour ses religieux? Ou que ceux-ci furent plus exemplaires après 1750? Ou plus simplement que, écrivant alors que les faits étaient contemporains, le rédacteur n'a pas voulu insister? On ne peut guère que formuler de telles hypothèses.

Des bâtiments de Saint-André, il ne reste presque plus rien aujourd'hui. Du moins subsistent, en grande partie, les Chroniques de l'abbaye, et la liste des religieux qu'elles contiennent. Elles nous ont permis d'étudier d'une manière un peu approfondie le recrutement de cette maison pendant les deux derniers siècles de son existence, et nous avons pu voir qu'à la veille de la Révolution, la situation numérique de l'abbaye était pleine de promesses pour l'avenir.

Il faudrait pouvoir mener de telles études, non seulement pour l'ordre de Prémontré, mais aussi pour tout l'ordre monastique en France: elles nous réserveraient certainement de bonnes surprises, et permettraient vraisemblablement des idées plus nuancées sur le prétendu dépérissement de l'ordre monastique en France au moment où la Constituante, d'un trait de plume, allait se donner le pouvoir de supprimer les ordres religieux.

XAVIER LAVAGNE D'ORTIGUE

12, rue de l'Université, Paris (7^e).

⁴⁴) Les pp. Robert Sauti (mort en 1632) et Martin Duhamel (mort en 1659), se repentirent et revinrent au cloître. Le cas du p. Louis Du Choquel est plus extraordinaire. Donnant par trop dans un mysticisme exagéré, nous disent les Chroniques, outrant à l'extrême privations et macérations, se croyant appelé à l'évangélisation des infidèles de Chine et du Japon, il s'enfuit de Saint-André, une première fois, et voulut obtenir de l'abbé général C.H. Lucas de Muin des lettres d'obédience pour partir dans les missions. L'abbé de Prémontré se contenta de le faire reconduire à Saint-André. Au bout de quelques années, le p. Du Choquel s'enfuit à nouveau, mais voulut passer par Rome, afin d'obtenir du pape des lettres d'obédience qui lui permettraient de s'en aller en Extrême-Orient. Il mourut de froid, pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver 1742, au Villard-Fruchard, dans le val d'Aoste, alors qu'il essayait de gagner Rome, à pied, et fut enseveli dans le caveau des prévôts réguliers du lieu.